



La Gazette de Champeaux

Bulletin municipal :

novembre 2023

Numéro 24



Sommaire :

Le mot de Madame Le Maire :	page 02
Rendez-vous à venir :	page 02
Délibérations du conseil municipal du 14 novembre 2023 :	page 03
Arrêtés préfectoraux :	page 05
Eclairage public :	page 05
Le Plan Local d'Urbanisme continue :	page 05
Enquête biodéchets et déchets verts :	page 06
Les ateliers numériques reviennent en 2024 :	page 06
Retour en image du 11 novembre 2023 :	page 06
Les rendez-vous de Noël du C.C.A.S :	page 07
Inauguration de la plaque mémorielle de Thérèse de Lisieux :	page 07
Le saviez-vous ? :	page 07
Jeunes de Champeaux, exprimez-vous ! :	page 08
Absence de l'employé communal :	page 08



Le mot de Madame le Maire:

Chères Champelaises, chers Champelais,

Tout comme novembre tient ses promesses de vent et de pluie, le conseil municipal avance sur les projets évoqués lors de la campagne électorale. 2023 s'achève sur la mise en place des moyens financiers, humains, techniques, nécessaires à une réflexion qui doit déboucher sur des solutions, des projets et des investissements. Au-delà des souhaits d'une amélioration du stationnement, de la circulation, des bâtiments (logements, salle paroissiale...), et des espaces publics sur le périmètre du bourg et attenant, définir clairement les changements ou modifications à apporter et la faisabilité de ces changements nécessitent un accompagnement.

En février 2023, nous avons voté l'engagement de la Commune dans la réflexion, et l'organisation de ce travail (comité de pilotage, comité technique...). La démarche de rédaction du cahier des charges et du recrutement du bureau d'étude arrive à son terme. Les Champelaises (et oui, 4 femmes ont été tirées au sort sur candidature) qui participeront au comité de pilotage ont été désignées lors du conseil municipal du mois dernier. Champeaux est sortie du réseau d'alerte de la Trésorerie publique (pour sa gestion financière depuis 2018) en 2022 et notre capacité d'autofinancement (cf. gazette d'octobre) nous permet de porter ces dépenses, avec l'aide des subventions (3 dossiers déposés) sans faire appel à l'emprunt (sans s'endetter).

Ainsi, tous les éléments sont aujourd'hui réunis pour que 2024 soit l'année de la concertation et de la réflexion sur l'avenir de Champeaux (espaces et bâtiments publics). La gazette vous en dira plus sur le bureau d'étude le mois prochain !

Rendez vous donc au mois de décembre, mais en attendant, je vous invite petits et grands à profiter pleinement des avant-goûts de Noël : Festiv'automne (comité des fêtes), ateliers enfants (CCAS),... !

Sophie Julien Farcis
Maire de Champeaux

Rendez-vous à venir :

- | | | | |
|----------------------|---------------------------------|-------------|----------------------------------|
| • 02 décembre 2023 : | Atelier boule de Noël céramique | 14h | Salle de convivialité |
| • 12 décembre 2023 : | Conseil municipal | 20h30 | Salle de convivialité |
| • 12 décembre 2023 : | Réunion publique sur le PLUI | 18h à 20h | Espace Bocage, la Haye Pesnel |
| • 15 décembre 2023 : | Atelier numérique | 16h30 à 18h | Salle de convivialité |
| • 16 décembre 2023 : | Activités parole des jeunes | 14h à 17h | Salle de convivialité |
| • 16 décembre 2023 : | Confection biscuits de Noël | 13h30 | Gîtes communaux |
| • 19 décembre 2023 : | Inauguration plaque mémorielle | 17h30 | Église de Champeaux |
| • 19 décembre 2023 : | Réunions publiques PLUI | 18h à 20h | Espace salle du Herel, Granville |

Voici une version synthétique des délibérations, le contenu exhaustif est disponible sur le site de la mairie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric (arrivé à 21H05), Mme LETELLIER Sophie, Mme BOUCHAUD Annabelle.

Absente excusée : Mme GRETHEN-SEZILLE,

Pouvoir : Mme GRETHEN-SEZILLE donne procuration à Mr PORTAIS

Mme BOUCHAUD est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1) TRANSFERT DE COMPÉTENCES : RESTITUTION AUX COMMUNES DE LA COMPÉTENCE D'ÉPARAGE ET DE FAUCHAGE.

Considérant que l'exercice de cette compétence ne se justifie plus au regard de la proximité nécessaire et des modalités de mise en oeuvre de cette compétence,

Considérant les échanges lors de la conférence des maires en date du 8 juin 2023 relatifs à la compétence d'éparage, sur l'opportunité de restituer cette compétence aux communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité la restitution de compétence d'éparage et de fauchage à la commune de Champeaux.

2) APPROBATION DE LA CRÉATION ET DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) « GTM NAUTISME »

La SPL (Société Publique Locale) «GTM NAUTISME» est en cours de création et est composée d'actionnaires qui sont des collectivités (des départements, des communes, etc) :

- La Communauté de Communes de Granville Terre & Mer ;

- Le Département de la Manche ;

- La commune de Bréhal ;

- La commune de Granville ;

- La commune de Jullouville ;

- La commune de Bréville-sur-Mer ;

- La commune de Bricqueville-sur-Mer ;

- La commune de Carolles ;

- La commune de Champeaux ;

- La commune de Coudeville-sur-Mer ;

- La commune de Donville-les-Bains ;

- La commune de Saint-Pair-sur-Mer ;

- La commune de Anctoville-sur-Boscq ;

- La commune de Beauchamps ;

- La commune de Cérences ;

- La commune de Folligny ;

- La commune de La Haye-Pesnel ;

- La commune de La Lucerne d'Outremer ;

- La commune de La Mouche ;

- La commune de Saint-Jean-des-Champs ;

- La commune de Saint-Pierre-Langers ;

- La commune de Saint-Planchers ;

- La commune de Saint-Sauveur-La-Pommeraye ;

- La commune de Yquelon.

Le conseil municipal de Champeaux s'est prononcé contre ces statuts et la participation de la commune à son actionnariat :

M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge et Mme GRETHEN-SEZILLE se sont opposés à la décision.

Mme JULIEN-FARCIS Sophie et Mme BOUCHAUD Annabelle ont voté pour.

M. GODEFROY Cédric et Mme LETELLIER Sophie se sont abstenus de vote.

3) PRÉSENTATION RPQS EAU POTABLE (RAPPORT PRIX QUALITÉ SERVICE – SMPGA).

Mme le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS, Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable, pour l'exercice 2022 doit être présenté au Conseil Municipal de la ville de Champeaux, commune membre du SMPGA, Syndicat de Mutualisation de l'Eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin, dans le délai de 12 mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal a pris acte de la présente délibération de la présentation RPQS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

4) MODIFICATION DES HORAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Mme le Maire rappelle que, par mesure d'écologie et d'économie il serait préférable d'éteindre les éclairages publics de la commune de Champeaux en fonction des horaires de lever et de coucher du soleil soit de ne pas allumer du 1er Mai au 15 Août.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité la modification des horaires d'éclairage durant cette période.

5) MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DE BIENS COMMUNAUX POUR LA MANIFESTATION FESTIV'AUTOMNE.

M. KLEIN, Président du Comité des Fêtes, dans sa demande du 03 octobre 2023, pour la manifestation «FESTIV'AUTOMNE» du samedi 25 novembre 2023, a sollicité les autorisations suivantes :

- L'accès gracieux à la salle de convivialité, du vendredi 24 novembre 2023, 14h, au dimanche 26 novembre 2023, 14h,
- L'accès gracieux à la prise foraine communale, au pied de l'escalier de l'entrée du cimetière,
- L'accès gracieux à la prise extérieure de la salle de convivialité (côté véranda),
- L'accès au garage communal pour bénéficier d'une alimentation électrique,
- L'occupation du domaine public gracieuse du parking situé entre la Mairie et le coiffeur, du vendredi 24 novembre 2023, 8h, au dimanche 26 novembre 2023, 14h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité d'accorder les autorisations susnommées.

Arrêtés préfectoraux

INFORMATION DE LA DDTM ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2023-DDTM-SE-0139 du 14 novembre 2023

L'arrêté porte dérogation aux périodes minimales d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés et au maintien d'une quantité minimale de couverture végétale au cours des périodes pluvieuses dans le département de la Manche.

INFORMATION DE LA DDTM ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2023-175 du 14 novembre 2023

L'arrêté porte dérogation temporaire aux périodes minimales d'interdiction d'épandage.

Éclairage public

Nous avons eu les réponses aux demandes de subventions pour l'éclairage public afin de remplacer les ampoules au sodium par des LEDs. Les matériaux sont actuellement en commande pour débiter les travaux début d'année 2024 par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.

La Mairie a eu toutes les subventions demandées et même plus :

- La DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) a accordé 19 740€ au lieu des 14 805€ demandés,
- Le Département au titre des Amendes de Police a accordé 16 100€ au lieu des 13 800€ demandés.

Champeaux devra, au final, payer un solde de 13 510€ au lieu des 20 745€ prévus initialement.

Le Plan Local d'Urbanisme continue !

Le PLUi a pour but de classer les secteurs du territoire en quatre grands groupes :

- Les zones agricoles [A]
- Les zones naturelles [N]
- Les zones déjà urbanisées (U)
- Les zones à urbaniser [AU]

Chacun d'eux sera soumis à une réglementation différente, en fonction de ses caractéristiques !



Le but est de préserver le patrimoine, l'environnement mais aussi permettre l'évolution de certaines zones telles que les zones agricoles dans le cadre de construction de bâtiments nécessaires à ces exploitations.

Découvrez les critères de zonage et l'avancée du règlement du PLUi lors de réunions publiques, de 18 h à 20 h :

**Le 12 décembre, Espace du Bocage à La Haye-Pesnel
Le 19 décembre, Salle du Hérél à Granville**

Enquête biodéchets et déchets verts



Erwann et Élise, nos deux Services Civiques ont terminé la création de leur enquête sur la gestion de vos biodéchets et déchets verts.



Ils étaient tous les deux présents ce samedi 25 novembre au Festiv'Automne afin de tester l'enquête auprès de vous. Cela leur a aussi permis de venir à votre rencontre et de se présenter à vous personnellement.

L'enquête sera soumise à des corrections et des modifications afin de la rendre la plus claire possible quand Erwann et Élise la réaliseront en porte à porte au mois de décembre 2023.

Les ateliers numériques reviennent en 2024

ANIMATION GRATUITE D'ATELIER DÉCOUVERTE DU NUMÉRIQUE POUR DES PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS

Depuis fin 2022, avec le concours du Centre Local d'Information et de Coordination de GTM, un groupe de quatre personnes participe tous les quinze jours à l'atelier de découverte. Cette prestation **gratuite** animée par Marie Claire Mallet Taillis a remporté un vif succès.

Il reste deux places ouvertes aux inscriptions pour l'atelier de janvier 2024 !

En effet pour que l'atelier de janvier soit programmé, 4 personnes doivent être inscrites.

Vous souhaitez découvrir ou mieux maîtriser l'outil informatique du quotidien, *inscrivez vous à la mairie soit par téléphone, soit par courrier !* L'ambiance est décontractée et il n'y a pas de jugement porté sur les niveaux de chacun ! N'hésitez pas, profitez de cette opportunité !



Retour en image du samedi 11 novembre 2023



De gauche à droite : Mme JULIEN-FARCIS Sophie Maire de Champeaux, M. SEGOUIN Pierre Président de l'Union Nationale des Combattants (secteur Sartilly, Champeaux, Angéy), M. FONTAINE Albert ancien vice-président de l'UNC représentant Champeaux, M. LELANDAIS René nouveau vice-président de l'UNC représentant et porte-drapeau de Champeaux.

M. Chaumont, décoré le 8 mai dernier, a reçu ce samedi 11 novembre son diplôme de porte-drapeau. S'en est suivi un discours de Mme Le Maire ainsi qu'une cérémonie aux monuments aux morts.

Étaient présents à la cérémonie : Monsieur Gaëtan Lambert, Maire de Sartilly et la 1^{er} adjointe, de nombreux autres élus, mais aussi des représentants de la gendarmerie.



Les rendez-vous de Noël du C.C.A.S

Le C.C.A.S organise des ateliers et serait ravi de vous compter parmi eux les samedis à venir afin de préparer Noël tous ensemble !

SAMEDI 2 DÉCEMBRE, 14h à 16h, Atelier céramique décoration de Noël

Parents, participez avec vos enfants à un atelier de céramique dans la salle de convivialité et réalisez avec eux une boule de Noël ou décoration de table ! Une professionnelle sera là pour cuire votre confection dans un four spécial !

Infos : Accessible aux plus de 3 ans. Apportez un tablier.

SAMEDI 16 DÉCEMBRE, 13h30, Confection biscuits de Noël

Une petite faim ? Cuisinez des biscuits et gourmandises de Noël dans les gîtes communaux (en face de la Mairie). Pour ne pas manquer l'atelier inscrivez-vous dès maintenant auprès du secrétariat de la Mairie.

Infos : Accessible à partir de 5 ans. Apportez un tablier et un rouleau à pâtisserie. **Inscription ouverte jusqu'au 10 décembre.**

Un courrier vous sera envoyé sous peu afin de vous rappeler les détails des après-midi.

Inauguration de la plaque mémorielle de Thérèse de Lisieux

Rendez-vous le

MARDI 19 DÉCEMBRE à 17h30 dans l'Église de Champeaux

pour l'inauguration de la plaque mémorielle honorant le 150^e anniversaire de la naissance de Thérèse de Lisieux en association avec l'UNESCO et le diocèse de Coutances.

La plaque mémorielle a été réalisée par Mapie Belgary, une artiste, ciseleur d'art et bronzier dont l'atelier est présent à Cérences. Elle a saisi l'expression des mains ouvertes qui laissent tomber cette «pluie de roses» en créant une plaque mémorielle du 150^e anniversaire de la naissance de Thérèse de Lisieux, éducatrice et écrivaine (1873 - 1897), célébré en association avec l'UNESCO sur proposition de la République française.

Le saviez-vous ?



Nos poubelles contiennent
30% de déchets organiques
composés à **80%** d'eau,
destinés à l'enfouissement ou à la
combustion.

Le compostage permet de valoriser vos biodéchets.

Vos biodéchets (marc de café, épluchures de légumes, coquilles d'oeufs) peuvent se composter et devenir un engrais naturel bon pour vos espaces verts !

Jeunes de Champeaux exprimez-vous !

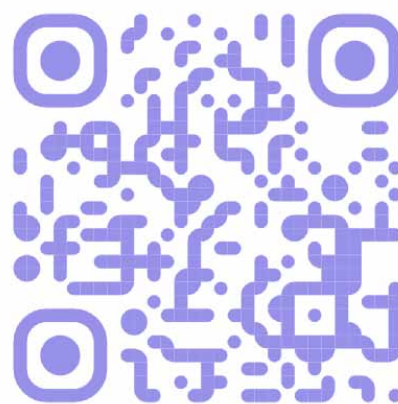
Les élus de Champeaux souhaitent connaître votre attachement au village afin de vous impliquer dans la vie de la commune !



TU AS ENTRE 11 ET 17 ANS ?
Participe à la vie et l'aménagement du bourg de ton village !
Inscris-toi au temps d'échange (et goûter) organisé par nos deux volontaires Service Civique
SAM 16 DÉC 14H - 17H
SALLE DE CONVIVIALITÉ, MAIRIE
Pour t'inscrire contacte directement la Mairie au 02 33 61 90 38

Vous avez entre 11 et 17 ans ? Venez échanger avec Erwann et Elise, nos deux Services Civiques le samedi 16 décembre de 14h à 17h.

Dans la salle de convivialité, discutez et participez aux activités prévues par nos deux volontaires, afin de travailler ensemble sur l'aménagement du bourg du village à votre image !



Scannez ce QR Code pour répondre à l'enquête sur l'aménagement du bourg !

Absence de l'employé communal



Sébastien Jouenne va solder ses congés annuels du 14 décembre 2023 au 2 janvier 2024.

Il ne pourra donc pas, comme d'habitude, nettoyer les dépôts hors containers ou non appropriés des zones de collectes.

Merci pour votre compréhension

Contacts :

Mairie : 02 33 61 90 38

site web: www.champeaux50.com

Email: secretariat@champeaux50.fr

Facebook: www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone: Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

L'accueil du public est le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 10h à 12h, le jeudi de 17h à 19h, les 1er et 3ème samedis du mois de 10h à 12h. La prise de rendez-vous avec un élu est possible en dehors de ces horaires.